

Accords fiscaux—Loi

membres en dehors de l'Ontario de ne pas présenter de comptes au Régime de l'assurance-maladie de l'Ontario, mais de facturer plutôt directement les patients. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), dont le rôle est de protéger tous les Canadiens, n'a absolument rien dit.

En tant qu'Ontarienne, j'ai droit d'accès à tous les services si je voyage au Manitoba, en Alberta ou en Colombie-Britannique. En se faisant complice des médecins qui dramatisent les choses à l'extrême et qui accusent le gouvernement libéral de l'Ontario de néo-nazisme, comme nous l'avons vu aux actualités de 18 heures, le gouvernement progressiste conservateur imite l'étrange silence de ses homologues de l'Ontario. Il s'est abstenu d'intervenir tandis que le chef du parti conservateur provincial aidait les médecins à enfreindre une loi adoptée à l'unanimité par le Parlement fédéral sous la direction du gouvernement libéral.

Les députés qui siégeaient dans cette enceinte à l'époque se souviennent de la lutte qu'a dû mener M^{me} Monique Bégin en sa qualité de ministre de la Santé. Elle s'est tournée vers la population et lui a expliqué que, essentiellement, d'après elle, les Canadiens et les Canadiennes souscrivaient au principe de l'accès égal à des services de santé de qualité. Pourtant, nous constatons ce soir que non seulement le gouvernement conservateur s'est croisé les bras et a gardé le silence à propos de l'une des questions les plus importantes dans le domaine de la santé que l'Ontario a été appelé à régler, mais, en même temps, au moyen de cette mesure insidieuse, qu'il compte réduire davantage les budgets de l'enseignement postsecondaire et de la santé un peu partout dans le pays. En Ontario, par exemple, un rapide calcul révèle que, par suite de la réduction de 8.1 milliards de dollars, les budgets de la province en matière de santé et d'enseignement perdront plus de 2 milliards. En fait, le gouvernement libéral provincial devra récupérer près de 3 milliards en fonds perdus du fait de la décision du gouvernement fédéral de faire éponger le déficit par les provinces, les malades et les étudiants qui veulent poursuivre des études postsecondaires, sans en avoir peut-être les moyens.

[Français]

Et il me semble, monsieur le Président, que ce dont on est en train de traiter ce soir, c'est vraiment la question de l'accès à l'universalité, pas seulement à l'universalité au point de vue de la santé, mais aussi de la question de l'éducation postsecondaire. On sait, par exemple, que dans l'éducation postsecondaire on en est arrivé à une telle crise au niveau national qu'il y a quelques semaines un juge de la Cour suprême du Canada a déclaré qu'il avait peur que notre système ne continue de se détériorer de plus en plus si le gouvernement fédéral maintient son intention de couper 8 milliards de dollars, tel que proposé dans ce projet de loi.

[Traduction]

Le juge a déclaré: «Les universités attendent désespérément des fonds». Le juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Dickson a prédit que «le Canada était sur le point de devenir un pays de second ordre en raison d'un sous-financement déplorable des universités par les gouvernements fédéral et provinciaux». Dans une attaque inhabituellement acerbe, le juge Dickson a déclaré aux étudiants de dernière année de l'Université de la Colombie-Britannique—et nous savons que

la situation n'est pas rose dans cette province pour les étudiants du postsecondaire: «Le Canada doit posséder de bonnes universités dotées de professeurs exceptionnels et d'installations de recherche de calibre mondial. Un sous-financement des universités produira inévitablement des professeurs de deuxième ordre, des étudiants de deuxième ordre et, en dernier lieu, une nation de deuxième ordre». Dans la motion à l'étude, dans ce projet de loi . . .

[Français]

Dans le projet de loi C-96, on voit que tout à coup le gouvernement fédéral demande aux provinces, et le Québec va perdre environ 3 milliards de dollars, l'Ontario, c'est 2.5 milliards de dollars. Dans les autres provinces il y a des montants variés, mais cela aura toujours le même effet. Nous serons forcés de couper dans le budget médical ainsi que dans nos universités et nos collèges.

Monsieur le Président, je pense que le juge Dickson avait raison lorsqu'il disait que si on continue de couper dans les budgets universitaires, si on continue à couper dans le budget de l'éducation, finalement on arrivera avec un Canada de deuxième classe.

Regardons le travail qui a été fait par les anciens gouvernements libéraux. On a pu construire au Canada un système médical incomparable au monde. Je pense que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sont fiers de notre système. Nous savons qu'il y a quand même des problèmes.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a fait un très bon discours tantôt en suggérant que si on commençait à faire suite à l'analyse de perspective faite par M. Lalonde il y a plus de 10 ans, on commencerait alors à redresser des problèmes du système.

Ce n'est pas seulement un problème de finance tel que le prétendent les médecins de la province d'Ontario, mais c'est aussi une question de comment utiliser notre système médical. A mon avis, le défi pour ce gouvernement, ce n'est pas seulement de couper dans le but d'aider à réduire le déficit, ce n'est pas non plus de transférer aux provinces les problèmes du Budget fédéral, c'est d'aller de l'avant et de démontrer qu'il existe un certain leadership au sein de notre gouvernement fédéral qui va permettre à notre système de santé au Canada de se développer.

[Traduction]

En ce moment, je ne vois pas ce leadership. Je vois plutôt un ministre des Finances qui a l'intention de se décharger du poids de son déficit sur le dos des pauvres et des personnes âgées qui paieront sans l'ombre d'un doute le prix fort lorsque l'accès aux services hospitaliers et aux soins médicaux leur sera limité.

• (1910)

Il a l'intention de faire payer cher aux jeunes qui, dans les années 90, se retrouveront dans la situation trop généralisée des années 50 où seuls les enfants des personnes très riches avaient la possibilité de poursuivre des études postsecondaires. Au cours des années 60 et 70, nous avons été témoins de progrès sociaux et économiques phénoménaux au Canada. Deux des traits saillants acquis durant cette période sont en effet des services de santé de premier ordre, répondant aux normes